



Solliciteur général Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-43

ISBN 0-660-61175-9

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 2000-2001

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DU MINISTRE -----	1
SECTION II : APERÇU DU PORTEFEUILLE-----	5
SECTION III : APERÇU DU MINISTÈRE -----	9
A. Rôles et responsabilités -----	9
B. Organisation -----	11
C. Facteurs externes qui influent sur le Ministère -----	11
D. Dépenses prévues du Ministère -----	15
SECTION IV : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES -----	17
Conseils au solliciteur général -----	19
Programme des services de police des Premières nations-----	27
Bureau de l'inspecteur général, SCRS -----	30
Services exécutifs et soutien ministériel-----	31
SECTION V : INITIATIVES HORIZONTALES-----	35
SECTION VI : INFORMATION FINANCIÈRE -----	37
SECTION VII : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES-----	39
INDEX-----	41

Section I : Le message du ministre

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* du ministère du Solliciteur général. Le présent rapport porte sur les principaux plans et priorités du Ministère, ainsi que sur les résultats qu'il espère obtenir pour la période allant de 2000-2001 à 2002-2003. À titre de solliciteur général, je m'attends à ce que le Ministère me donne des conseils en matière de politiques stratégiques à l'échelle du Portefeuille afin que ce dernier puisse remplir sa mission dans le domaine de la sécurité publique et à ce qu'il puisse m'aider à m'acquitter de mes responsabilités.

Le Ministère fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend la GRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et trois organes de surveillance. Le Portefeuille a pour mission de protéger le public et de maintenir la justice, la paix et la sécurité au Canada. Doté d'un budget de 3,1 milliards de dollars et comptant plus de 34 000 employés, le Portefeuille est un partenaire clé dans le système de justice pénale au Canada et, à ce titre, il travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, comme Justice, Citoyenneté et Immigration, Finances et Affaires étrangères et Commerce international, ainsi qu'avec le Bureau du Conseil privé et les diverses administrations provinciales et territoriales.

La sécurité du public est au cœur même du mandat du gouvernement et constitue la mission du portefeuille dont je suis responsable. Conformément aux engagements pris dans le discours du Trône de 1999 visant à continuer d'assurer la sécurité de nos collectivités, le Portefeuille se concentrera sur les quatre priorités suivantes : *lutter contre le crime organisé, promouvoir une approche correctionnelle judicieuse, intégrer les systèmes d'information de justice et encourager l'engagement des citoyens.*

La lutte contre le *crime organisé* est l'une des grandes priorités du Portefeuille. Les activités du crime organisé s'étendent de plus en plus à l'échelle mondiale et ne connaissent pas de frontières. Aussi, étant donné l'évolution rapide de la technologie, il est important non seulement de relever les défis qui se présentent à nous aujourd'hui, mais aussi d'être aux aguets pour déceler les menaces qui se dessinent. Le Canada travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, tant au pays qu'à l'étranger, pour continuer de lutter d'une manière concertée contre le problème insidieux du crime organisé. La banque nationale de données génétiques, qui deviendra une réalité en juin 2000, est le fruit d'une collaboration étroite entre nos partenaires et représentera un nouvel outil puissant qui nous aidera à combattre la criminalité. Au cours des prochaines années, nous nous pencherons sur d'autres domaines clé, notamment : le commerce illicite des drogues, le crime technologique, la fraude et les autres crimes économiques, le blanchiment d'argent et le réinvestissement dans nos services nationaux de police.

Les nouvelles technologies présentent des défis en matière de sécurité publique, et le Portefeuille reconnaît que des mesures s'imposent pour maintenir les capacités d'accès licite permettant de recueillir des éléments de preuve et des renseignements pour inculper les criminels et enrayer les menaces à la sécurité nationale. Le Ministère travaille à l'élaboration des meilleures options possibles, dont des mesures visant à lutter contre le financement des terroristes.

Une *approche correctionnelle judicieuse* consiste à établir une distinction entre les délinquants qu'il faut isoler de la société et ceux dont le cas pourrait être mieux géré dans la collectivité. Dans le cadre de cette priorité, nous mettrons l'accent sur l'élaboration de l'infrastructure et des programmes nécessaires pour appuyer la réintégration, au moment opportun, des délinquants dans la société où leur cas peut être géré sans risque pour la population. Les programmes comprendront des services accrus de counseling et de traitement pour les délinquants toxicomanes et des établissements résidentiels communautaires améliorés.

Au cours des trois prochaines années, nous axerons aussi nos efforts sur l'élargissement de la gamme de programmes et de services destinés aux Autochtones, qui sont largement surreprésentés dans notre système correctionnel. Il est troublant de constater que les Autochtones constituent 3 % de la population du Canada, mais 16 % des délinquants sous responsabilité fédérale. Cette situation ne changera pas, à moins que nous mettions au point des solutions de rechange communautaires, qui tiennent compte de la culture autochtone.

Chaque composante du système de justice pénale a besoin de renseignements pour assurer la sécurité du public. Le ministère que je dirige est responsable d'une *initiative fédérale d'information de justice intégrée* qui mènera à la création d'une autoroute transcanadienne de l'information permettant d'améliorer l'échange de renseignements sur les délinquants et le crime avec tous nos partenaires du système de justice pénale au pays. Comme première grande mesure, le gouvernement investira 115 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour remanier entièrement le Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

Pour parvenir à mettre en œuvre nos plans et nos priorités visant à assurer la sécurité de tous les Canadiens et décrits dans le présent document, nous devons faire mieux comprendre au public le système de justice pénale du Canada et l'inciter à y participer davantage. En mettant plus l'accent sur l'information et la consultation du public, nous ferons en sorte que les Canadiens soient entendus.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions. À la page 40, vous trouverez une liste de personnes-ressources du Ministère ainsi que l'adresse de notre site Web où vous pouvez obtenir d'autres renseignements. Veuillez noter que les différents organismes du Portefeuille préparent leurs propres rapports au Parlement (à l'exception du Service canadien du renseignement de sécurité, lequel produit cependant

un rapport public qui est déposé chaque année au Parlement). Le lecteur est invité à consulter ces documents pour obtenir plus de détails.

L'hon. Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

2000-2001 Un rapport sur les plans et les priorités

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001 de Solliciteur général Canada.

À ma connaissance, les renseignements:

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts.
- sont fondés sur de bons systèmes ministériels d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Section II : Aperçu du Portefeuille

Rôles et responsabilités du portefeuille du Solliciteur général

Au sein du gouvernement du Canada, le portefeuille du Solliciteur général est responsable des services de police et de l'application de la loi (y compris la police des Autochtones), de la sécurité nationale, des services correctionnels et du régime de mise en liberté sous condition.

Le Portefeuille se compose du Ministère et des quatre organismes suivants : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Il compte également trois organes de surveillance, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel. Ensemble, ces organismes disposent d'un budget de plus de 3,1 milliards de dollars et comptent plus de 34 000 employés. Chaque organisme du Portefeuille, le SCRS excepté, prépare un rapport sur les plans et les priorités indiquant ses réalisations et principaux résultats.

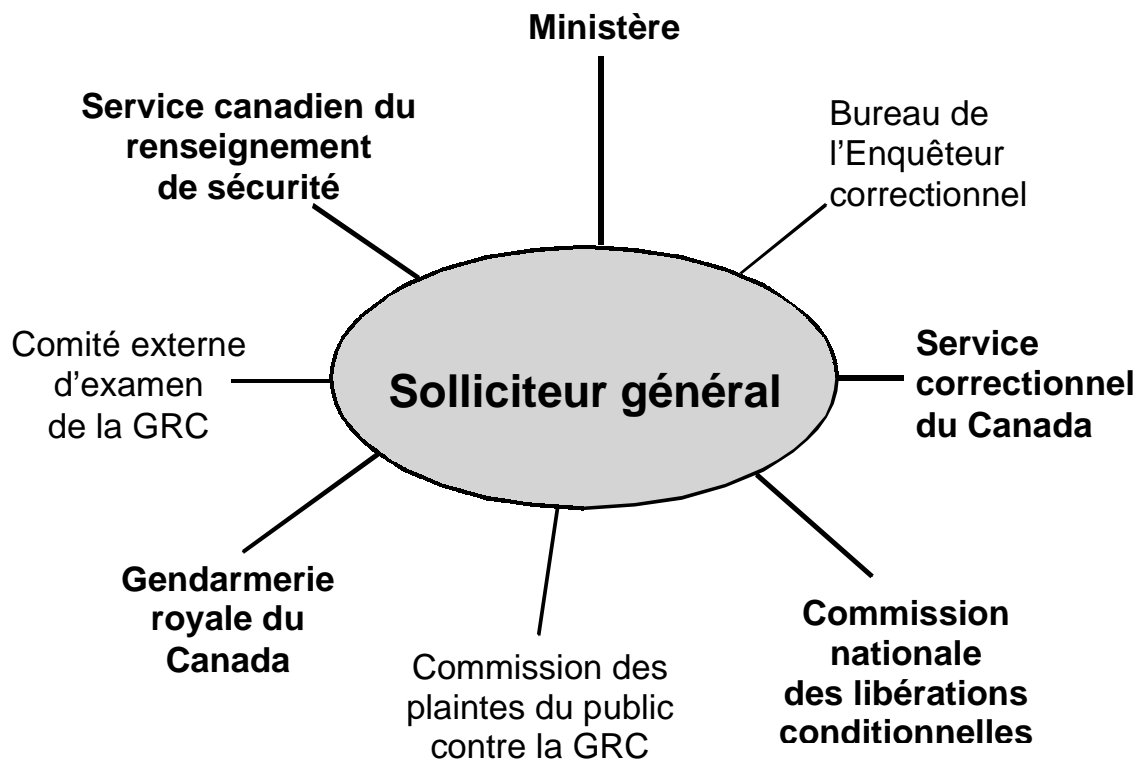
Le Ministère, les organismes du Portefeuille et les organes de surveillance sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer à la protection de la société et au maintien de la justice, de la paix et de la sécurité.

- Le **Ministère** aide et conseille le solliciteur général dans la tâche qui lui incombe de donner une orientation aux organismes, d'accroître la cohérence des politiques, d'assurer la coordination au sein du Portefeuille et de rendre des comptes au Parlement relativement à ces organismes, dans son rôle de chef de file national pour les activités du gouvernement fédéral dans les domaines de la police, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition et dans son rôle de ministre responsable de la police des Autochtones.
- La **Gendarmerie royale du Canada** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires avec lesquels des contrats de services ont été conclus et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection à d'autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens d'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et d'informatique.
- Le **Service canadien du renseignement de sécurité** mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement. Il recueille, analyse et conserve des

informations sur des activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement au sujet de ces menaces; il effectue aussi des évaluations de sécurité.

- Le **Service correctionnel du Canada** gère les peines des délinquants condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus et prépare ces derniers à se réinsérer dans la collectivité et à y jouer un rôle utile. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.
- La **Commission nationale des libérations conditionnelles** est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des délinquants incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet de l'exercice de la prérogative royale de clémence et de l'octroi de la réhabilitation. En outre, la CNLC exerce les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf en ce qui concerne l'octroi des permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province ou le territoire n'a pas sa propre commission de libérations conditionnelles.
- Le **Comité externe d'examen de la GRC** examine certains types de griefs qui lui sont soumis par la GRC, ainsi que des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le Comité, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui effectue un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Il peut, s'il le juge bon, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au commissaire de la GRC.
- La **Commission des plaintes du public contre la GRC** assure un examen transparent, impartial et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, examine les plaintes concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses constatations et ses recommandations, fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.
- Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** enquête sur des décisions, recommandations, actes ou omissions du commissaire du Service correctionnel, ou d'une personne sous son autorité ou exerçant des fonctions en son nom, qui touchent les délinquants individuellement ou en groupe. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel est indépendant du SCC et peut instituer une enquête à la réception d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, à la demande du ministre ou de sa propre initiative.

Le portefeuille du Solliciteur général



Sommaire des ressources du Portefeuille de 2000-2001 à 2002-2003

(en millions de dollars)	Dépenses nettes prévues 2000-2001	Dépenses nettes prévues 2001-2002	Dépenses nettes prévues 2002-2003
Ministère	83,8	84,4	84,6
GRC	1 446,9	1 426,9	1 427,6
CNLC	27,1	27,1	27,2
SCC	1 364,3	1 358,8	1 363,6
SCRS	174,6	171,6	169,8
CPP - GRC	4,1	3,8	3,8
CEE - GRC	,8	,8	,8
BEC	1,8	1,8	1,8
Sous Total	3 103,4	3 075,2	3 079,2
Initiatives du budget 2000 non affectées :			
Approche correctionnelle judiciaire	5,0	10,0	11,0
Accès légale	26,0	34,0	38,0
Réseau canadien d'information sur la sécurité publique	10,0	18,0	13,0
TOTAL	3 144,4	3 137,2	3 141,2

Section III : Aperçu du Ministère

A. Rôles et responsabilités

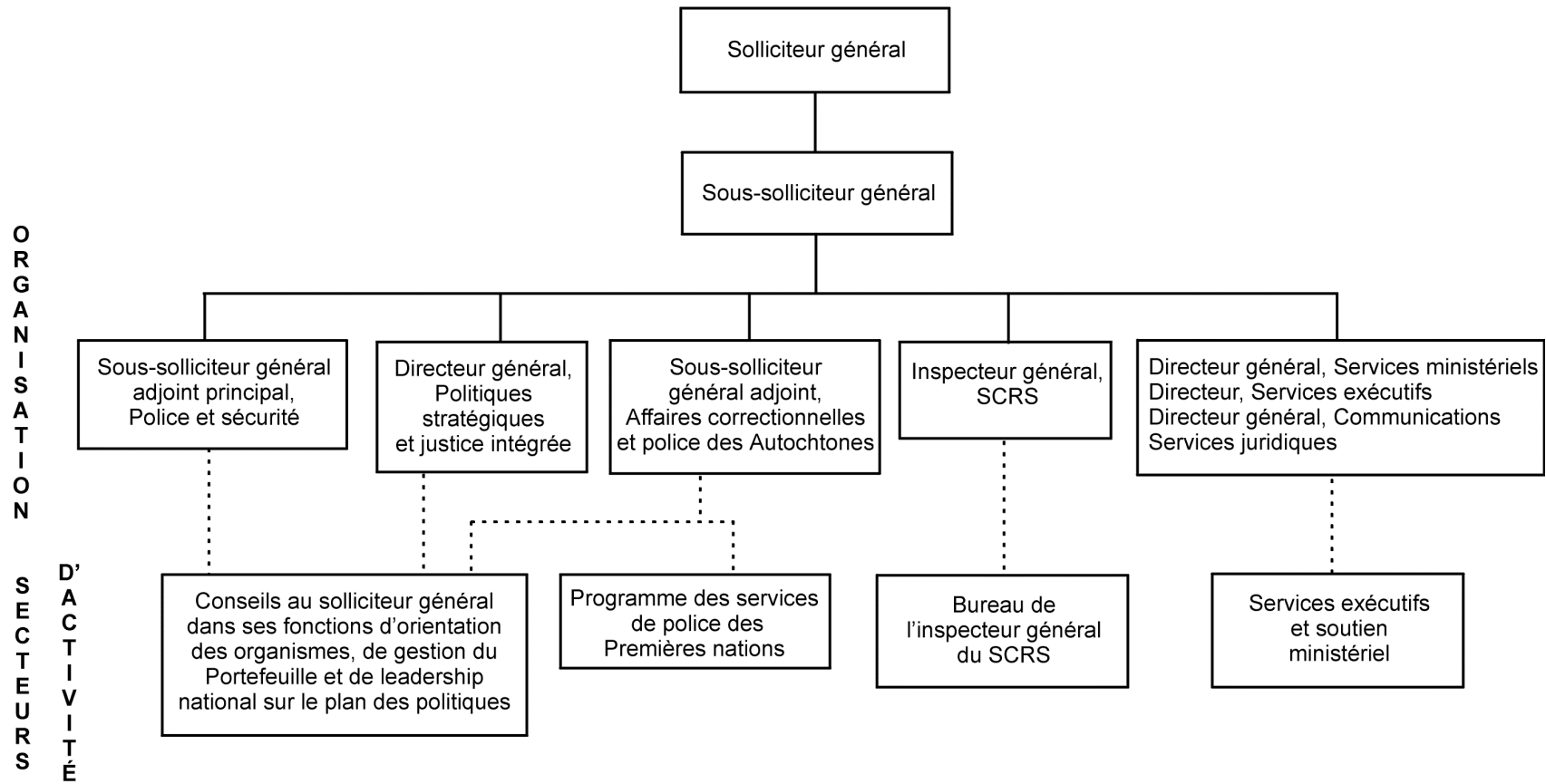
Le ministère du Solliciteur général a été créé en application de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement*. La *Loi sur le ministère du Solliciteur général* prévoit que le solliciteur général remplit des fonctions de gestion du Ministère. La Loi précise aussi que les pouvoirs et les fonctions du solliciteur général s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères fédéraux et liés : a) aux maisons de correction, prisons et pénitenciers; b) aux libérations conditionnelles, réductions de peine, libérations d'office et surveillances de longue durée, au sens de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; c) à la Gendarmerie royale du Canada; d) au Service canadien du renseignement de sécurité.

L'objectif premier du Ministère est de contribuer à la sécurité des Canadiens par la promotion et le maintien d'une société juste, paisible et sûre.

À cette fin, le Ministère conseille le solliciteur général et l'aide :

- à donner une orientation efficace aux organismes du Portefeuille;
- à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille;
- à exercer un leadership national stratégique à long terme dans les domaines de la police, de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des affaires correctionnelles et de la mise en liberté sous condition;
- à mettre en œuvre la Politique sur la police des Premières nations en négociant, en administrant, en actualisant et en évaluant les accords tripartites en matière de police conclus avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières nations;
- à répondre du Portefeuille devant le Parlement.

ORGANIGRAMME ET SECTEURS D'ACTIVITÉ



B. Organisation

Le ministère du Solliciteur général est une organisation stratégique de petite taille qui s'occupe essentiellement de politiques. Son premier rôle consiste à appuyer le solliciteur général en le conseillant sur les politiques et stratégies à appliquer en matière de police, de sécurité nationale, de services correctionnels et de mise en liberté sous condition. En outre, il est chargé en permanence des services de police des Premières nations. Alors que les organismes du Portefeuille détiennent des compétences sur le plan opérationnel, le Ministère élabore des politiques stratégiques et assure un soutien du point de vue de l'ensemble de l'administration publique fédérale.

Le Ministère relève du sous-solliciteur général, et ses rôles et responsabilités découlent de la responsabilité du sous-solliciteur, qui consiste à conseiller et à soutenir le solliciteur général dans tous les aspects de son mandat, y compris la gestion du Portefeuille. Le sous-solliciteur général est le principal conseiller du ministre en ce qui concerne les politiques. En 2000-2001, le Ministère comptera environ 219 employés et ses dépenses s'élèveront à quelque 84 millions de dollars, dont 61 seront consacrés à la police des Autochtones.

Le Ministère fournit aussi des services de soutien administratif et de gestion aux trois organes de surveillance du Portefeuille, soit : le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Afin de réaliser son mandat et d'obtenir les résultats escomptés, le Ministère a établi les quatre secteurs d'activité suivants :

- *Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques*
- *Programme des services de police des Premières nations*
- *Bureau de l'inspecteur général du SCRS*
- *Services exécutifs et de soutien ministériel*

C. Facteurs externes qui influent sur le Ministère

En respectant ses priorités, le Ministère aide le Portefeuille à s'acquitter de sa mission en matière de sécurité du public et il appuie le gouvernement dans la résolution qu'il a prise de faire en sorte que les Canadiens puissent vivre en sécurité dans leurs collectivités. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les organismes du Portefeuille et, en respectant ses priorités, il aide aussi ses partenaires du système de justice pénale à mener à bonne fin leurs programmes d'action.

Le milieu de la justice pénale et de la sécurité nationale est extrêmement complexe et devrait le devenir encore davantage. Le Ministère doit donc continuer d'élaborer des approches stratégiques novatrices pour répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de sécurité.

L'entente-cadre sur l'union sociale qui a été signée par le gouvernement fédéral et neuf provinces en février 1999 a imposé de nouvelles obligations aux ministères responsables du secteur social. Voici les principaux engagements qu'elle renferme :

renforcer l'obligation de rendre des comptes à la population canadienne au moyen de rapports sur le rendement des programmes sociaux;

- accroître les possibilités d'engagement des citoyens;
- aplanir les obstacles à la mobilité;
- promouvoir la collaboration entre les gouvernements.

L'esprit de collaboration qui caractérise ces engagements est déjà présent dans les politiques et les programmes du Portefeuille. Le Ministère fait participer tous les paliers de gouvernement, l'ensemble de la population canadienne et le secteur du bénévolat au processus d'élaboration de politiques. Il a conçu des pratiques exemplaires dans les domaines de la consultation, de l'analyse, de l'établissement des priorités, de la planification et de la mise en œuvre d'un programme axé sur les citoyens.

La promotion de collectivités plus sûres est l'un des principaux facteurs qui permettent d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que toutes les collectivités continuent d'être sûres et en a fait l'une de ses priorités pour la deuxième moitié de son mandat en cours. Conformément aux engagements pris dans le discours du Trône qui visent à veiller à ce que le Canada continue d'occuper la première place mondiale quant à la qualité de vie, le Ministère jouera un rôle stratégique dans la réalisation d'initiatives dans les domaines suivants :

- lutte contre le crime transnational et le terrorisme;
- renforcement de la capacité de la GRC;
- ciblage de nouvelles menaces;
- étroite collaboration avec les États-Unis pour adapter notre frontière commune aux réalités du XXI^e siècle.

De concert avec les organismes du Portefeuille, d'autres ministères fédéraux et les administrations provinciales et territoriales, le Ministère doit saisir de nombreuses occasions et relever de multiples défis dans la réalisation d'initiatives visant à accroître la sécurité des collectivités, notamment dans les domaines suivants :

Le **crime organisé** a une influence pernicieuse et de graves répercussions sur le bien-être et la sécurité des Canadiens. Les percées dans les domaines de la technologie et des communications, ainsi que les échanges commerciaux et les déplacements accrus à l'échelle mondiale, ont pour effet de faciliter certaines activités criminelles complexes

d'envergure transnationale. Il faut s'associer à des partenaires, tant au pays qu'à l'étranger, pour coordonner les initiatives multilatérales qui visent à réparer les torts causés par la prolifération des activités du crime organisé qui ne connaissent pas de frontières. Avec l'aide des administrations provinciales et territoriales et de ses partenaires internationaux, le Canada doit renforcer la capacité générale de lutter contre le crime organisé. La promotion de la collaboration et de la coopération nationales et internationales est la pierre angulaire de la stratégie de lutte contre le crime organisé. Les priorités suivantes ont été établies : lutter contre le commerce illicite des drogues, la criminalité technologique, la fraude et les autres crimes économiques, ainsi que le blanchiment d'argent, et mettre au point de nouveaux instruments législatifs et réglementaires pour aider les organismes d'application de la loi. Des améliorations sont en cours, notamment la modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), qui fait partie intégrante du réseau national de sécurité publique, et l'implantation de la banque nationale de données génétiques.

Dans sa déclaration annuelle sur la sécurité nationale faite le 16 décembre 1999, le solliciteur général a présenté la réponse détaillée du gouvernement au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement. Cette réponse était axée sur la poursuite des efforts visant à maintenir et à améliorer les arrangements et les capacités antiterroristes du Canada, notamment dans le domaine du terrorisme nucléaire, biologique et chimique.

Le terrorisme continue de retenir l'attention de tribunes internationales comme le G-8 et les Nations Unies. Comme dans le cas du crime organisé, le terrorisme évolue constamment, aidé en cela par la modification et l'érosion des frontières, la mondialisation croissante des échanges commerciaux, la facilité des déplacements et l'évolution rapide de la technologie. Des technologies complexes, comme celles mises au point pour optimiser la rapidité, le volume et la sécurité des communications, rendent de plus en plus inefficaces les méthodes conventionnelles d'**accès licite**. Il est nécessaire d'élaborer des solutions technologiques pour maintenir la capacité d'accès licite des organismes nationaux d'application de la loi et de sécurité du Canada. En raison de l'évolution des menaces à la sécurité nationale, il faut surveiller constamment l'environnement de sécurité, ainsi que la position législative, stratégique et opérationnelle du gouvernement. La faculté du gouvernement de réagir aux menaces qui existent ou qui se dessinent repose non seulement sur la capacité solide des services de renseignements de sécurité et sur l'état de préparation des organismes d'application de la loi, mais aussi sur une étroite collaboration avec nos partenaires au pays et à l'étranger.

Dans le cadre de la priorité touchant l'**approche correctionnelle judiciaire**, l'accent doit être mis avant tout sur le taux d'incarcération des Autochtones et la réinsertion sociale des délinquants, au moment opportun et sans risque pour la collectivité. À l'heure actuelle, les Autochtones constituent environ 3 % de la population du Canada, mais 16 % de tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Dans certaines provinces de l'Ouest, ils représentent plus de la moitié de la population carcérale. Le taux d'incarcération des Autochtones est huit fois plus grand que celui des non-Autochtones au pays. Cette

situation pourrait nuire à la cohésion sociale des collectivités des Premières nations, et le Ministère s'emploiera à réduire la surreprésentation des Autochtones au moyen d'initiatives correctionnelles adaptées aux différences culturelles.

Comme la majorité des détenus réintégreront la collectivité à l'expiration de leur peine, la meilleure façon pour les services correctionnels de contribuer à la sécurité du public, c'est d'assurer la mise en liberté graduelle de ces délinquants, dans le cadre d'un programme de surveillance approprié. La réinsertion sociale nécessite toutefois des infrastructures et des partenariats communautaires pour offrir des possibilités d'hébergement et d'autres mécanismes de soutien, pour accroître la recherche, la formation et l'évaluation, ainsi que pour axer les programmes de traitement sur les problèmes de drogue et d'alcool qui contribuent au comportement criminel. Les partenariats et la coopération avec les provinces, les territoires et les collectivités des Premières nations sont des éléments essentiels de la stratégie correctionnelle judiciaire.

Chaque composante du système canadien de justice pénale repose sur l'information, qu'il s'agisse de renseignements recueillis par la police pour enquêter sur des crimes, de renseignements utilisés par les procureurs et les tribunaux, ou encore de renseignements sur les délinquants, leurs crimes et leur réadaptation. La mise en commun de cette information est cruciale pour les responsables du système de justice pénale dont la mission est d'assurer la protection des Canadiens.

Le Ministère s'emploie à améliorer l'échange de renseignements entre les diverses composantes du système de justice pénale. Dans le domaine de l'**information de justice intégrée**, l'objectif consiste à mettre en place un processus plus efficace, plus rapide et plus pertinent qui permettra à toutes les administrations et à tous les organismes d'avoir accès aux renseignements nécessaires sur les délinquants et la criminalité pour étayer leurs décisions. Pour ce faire, il faut améliorer les liens entre les composantes fédérales, provinciales et territoriales de justice pénale. Les progrès dans ce domaine auront une incidence importante sur l'administration efficace et efficiente du système de justice pénale au Canada. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la modernisation du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) est la première étape en vue d'améliorer la mise en commun des renseignements.

Un des principaux défis que soulève l'adaptation au changement dans le système de justice pénale, c'est d'accroître la confiance du public et de faire mieux comprendre aux Canadiens la situation. En relevant ces défis et en saisissant les occasions, le Ministère continuera d'encourager les Canadiens à participer à des débats publics sur les façons d'améliorer le système et de renforcer le processus d'élaboration des politiques.

D. Dépenses prévues du Ministère

(en milliers de dollars)	Prévision 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Dépenses budgétaires - Budget principal des dépenses (brutes)	81 307,1	82 746,9	83 286,9	83 507,9
Dépenses non budgétaires - Budget principal des dépenses (brutes)	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins : Recettes disponibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Total - Budget principal des dépenses	81 307,1	82 746,9	83 286,9	83 507,9
Ajustements	1 905,8	1 100,0	1 100,0	1 100,0
Dépenses nettes prévues	83 212,9	83 846,9	84 386,9	84 607,9
Moins : Recettes non disponibles	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	2 489,5	2 455,0	2 463,6	2 475,7
Coût net du programme	85 702,4	86 301,9	86 850,5	87 083,6
Équivalents temps plein	219	219	218	218

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

Nota : La prévision pour 1999-2000 comprend un report de 1,5 million de dollars au titre de la Politique sur la police des Premières nations pour les années futures.

Section IV : Plans, résultats et ressources

A. Résumé des priorités et des résultats escomptés

Le tableau qui suit résume les principaux engagements à l'égard des résultats du Ministère. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les priorités du Ministère pour les trois prochaines années, il faut consulter les sections réservées à chacun des secteurs d'activité.

Les priorités stratégiques du Ministère appuient directement les quatre principales priorités du Portefeuille, à savoir : lutter contre le crime organisé, promouvoir une approche correctionnelle judicieuse, intégrer les systèmes d'information de justice, et encourager l'engagement des citoyens.

Tout en fournissant des conseils et un appui stratégiques au solliciteur général, le Ministère doit jouer un rôle actif dans la gestion du Portefeuille. Il doit travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Justice, principal responsable de la politique fédérale en matière de justice pénale. Parmi les autres partenaires importants au niveau fédéral, mentionnons Citoyenneté et Immigration Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Finances Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Ministère et les organismes du Portefeuille sont également appelés à traiter régulièrement avec les administrations provinciales et territoriales, de même qu'avec les secteurs bénévole et privé. Grâce à cette approche axée sur le partenariat, le Ministère a réussi à accroître la cohérence de ses politiques et à obtenir des différents organes du Portefeuille un consensus sur les priorités et les plans courants.

Principaux engagements à l'égard des résultats

Solliciteur général Canada s'engage	
à assurer aux Canadiens :	comme en témoigneront :
<p>Un cadre d'action stratégique et législatif à l'appui de la priorité du gouvernement concernant le programme " Vivre en sécurité dans nos collectivités "</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies novatrices et de meilleurs outils mis pour les organismes d'application de la loi afin qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et réagir aux nouvelles tendances de la criminalité • Des mesures qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire, dans l'intérêt de la sécurité publique • Des initiatives de lutte contre le terrorisme pour améliorer l'état de préparation au pays et pour resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer pour faire échec aux terroristes et à d'autres criminels • Des partenariats renforcés entre les composantes du système de justice pénale pour améliorer la mise en commun des renseignements sur les délinquants et la criminalité • L'engagement efficace des citoyens, de tous les paliers de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques sur la justice pénale
<p>Contribution à l'amélioration de l'ordre social et de la sécurité du public et des particuliers dans les collectivités des Premières nations grâce à la mise en œuvre de la politique sur les services correctionnels et la police des Premières nations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le raffermissement de l'exercice de l'autorité et de la responsabilisation à l'intérieur des services de police et des organes directeurs de la police des Premières nations • Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations • Des mesures novatrices respectant les stratégies policières des Premières nations dans les secteurs de la prévention de la criminalité, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes • Des modèles de politique qui appuient les accords et les dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités

Renseignements détaillés par secteur d'activité

Premier secteur d'activité : Conseils au solliciteur général dans ses fonctions d'orientation des organismes, de gestion du Portefeuille et de leadership national sur le plan des politiques

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
12 344,4 \$	12 305,2 \$	12 145,2 \$	12 145,2 \$
81	81	80	80

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

B. Objectifs

- Conseiller et aider le ministre dans son rôle d'orientation des organismes afin que ceux-ci puissent fonctionner efficacement, individuellement et collectivement, conformément aux politiques et aux priorités générales du gouvernement, dans le respect des libertés et des droits fondamentaux des Canadiens ainsi que des lois du pays, et afin qu'ils puissent fonctionner efficacement grâce à la prestation, par le ministre, de directives solides.
- Contribuer au maintien d'une société paisible, juste et sûre par la mise en œuvre d'un cadre global de lois et de politiques touchant la police, l'application de la loi, la sécurité nationale, les services correctionnels et la mise en liberté sous condition.

C. Description

Le Ministère élabore, fournit et coordonne des avis opportuns, adaptés à la situation, complets et détaillés sur les politiques afin d'aider le ministre à remplir ses fonctions consistant : a) à orienter les organismes du Portefeuille et à en répondre devant le Parlement, b) à accroître la cohérence des politiques et leur coordination au sein du Portefeuille, c) à exercer un leadership national dans les domaines de la police et de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition.

D. Principaux engagements à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Principal engagement à l'égard des résultats

Des stratégies novatrices et de meilleurs outils pour les organismes d'application de la loi afin qu'ils puissent lutter contre le crime organisé et réagir aux nouvelles tendances de la criminalité.

Résultats escomptés

L'investissement d'efforts et de ressources dans la réalisation de cet engagement permettra d'améliorer le cadre d'action stratégique et législatif destiné à soutenir le programme du gouvernement en matière de sécurité du public. Au nombre des mesures qui seront mises en œuvre, mentionnons les suivantes :

- élaborer et appliquer une stratégie nationale sur le crime organisé, en étroite collaboration avec les organismes du Portefeuille, d'autres ministères, les provinces et les territoires, la police et d'autres intervenants, et s'assurer que les activités nationales et internationales sont coordonnées et uniformes;
- donner suite, en collaboration avec des organismes centraux et la GRC, aux recommandations de l'Examen des ressources et de la gestion de la GRC;
- promouvoir la stratégie du gouvernement contre le trafic international croissant des drogues illicites et l'activité criminelle liée aux drogues, de concert avec d'autres ministères clés, comme Santé Canada, Justice Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada, ainsi qu'avec d'autres partenaires nationaux et internationaux;
- implanter la banque nationale de données génétiques;
- déterminer les secteurs où des améliorations profiteraient à tous les intéressés dans les accords actuels sur les services de police fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, de concert avec la GRC et les parties contractantes;
- élaborer des initiatives communautaires et concertées de prévention du crime.

Activités connexes

Crime organisé et blanchiment d'argent

- Consulter les provinces et les territoires en vue d'élaborer des approches concertées pour combattre le crime organisé, notamment en travaillant avec la police et les comités national et régionaux de coordination sur le crime organisé.

- Travailler en étroite collaboration avec des organismes et des ministères canadiens et américains dans le cadre du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis pour favoriser une action conjointe contre le crime organisé et les autres crimes transfrontaliers.
- Travailler avec le ministère des Finances à la mise en application de nouvelles dispositions législatives et à l'élaboration de dispositions réglementaires obligeant les institutions financières et les intermédiaires à déclarer les transactions suspectes, concernant le mouvement transfrontalier de devises et relativement à un nouvel organisme fédéral chargé de gérer les renseignements déclarés afin de faire appliquer la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* et les mesures connexes.
- Évaluer l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité et l'Initiative anticontrebande, entreprises en 1997, qui constituent des projets clés de la lutte permanente du gouvernement contre le crime organisé.
- Coordonner la recherche stratégique avec d'autres ministères fédéraux en matière de lutte contre la criminalité transnationale.

Examen des ressources et de la gestion de la GRC

- Participer à l'application des décisions du gouvernement fondées sur l'Examen des ressources et de la gestion de la GRC, de concert avec des organismes centraux et la GRC.

Drogues

- En collaboration avec des partenaires du système de justice pénale et Santé Canada,
 - élaborer des mesures pour enrayer l'approvisionnement en drogues illicites et en précurseurs utilisés pour la fabrication de drogues illicites;
 - examiner des façons nouvelles et novatrices de composer avec les usagers de drogues;
 - réduire la demande en drogues.
- Aider la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) à évaluer les stratégies nationales et internationales de lutte antidrogue des membres de l'Organisation des États américains.

Identification par les empreintes génétiques

- Préparer l'implantation de la banque nationale de données génétiques.
- Conclure des accords avec les dix provinces et les trois territoires pour le partage des coûts des analyses biologiques.

- Aider la GRC à gérer et à contrôler la banque nationale de données génétiques.
- De concert avec Justice Canada, surveiller le recours aux mandats autorisant les prélèvements pour analyse génétique.
- Mettre la dernière main aux dispositions réglementaires relatives au Comité consultatif sur la banque nationale de données génétiques et au règlement d'application de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*.
- Gérer les nouvelles dispositions législatives prévoyant le versement, dans la banque nationale de données génétiques, des profils génétiques de délinquants militaires condamnés.

Services de police à contrat

- Se préparer en vue de l'examen après cinq ans des accords sur les services de police de la GRC, lequel doit être achevé avant le 31 mars 2002.

Prévention du crime

- Collaborer avec le ministère de la Justice à l'élaboration d'initiatives dans le cadre de la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, de concert avec le Conseil national de prévention du crime, les provinces et les territoires, la police et d'autres partenaires.
- Collaborer avec la GRC, l'Association canadienne des chefs de police et d'autres partenaires pour promouvoir la participation de la police à la prévention du crime au moyen de colloques, de projets pilotes et de nouveaux instruments.

Ressources : 3 224,4 \$

<p>Principal engagement à l'égard des résultats</p> <p><i>Des stratégies qui feront progresser l'approche correctionnelle judiciaire, dans l'intérêt de la sécurité publique.</i></p>
--

Résultats escomptés

Un cadre d'action stratégique et législatif destiné à soutenir le programme du gouvernement en matière de sécurité du public, qui appuiera :

- des modifications à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et à des règlements et politiques connexes qui favoriseront une gestion efficace des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition;

- un resserrement des partenariats avec les provinces, les territoires, les secteurs privé et bénévole de même qu'avec les collectivités, lequel permettra de réduire le recours à l'incarcération et de mettre davantage l'accent sur la prévention, la justice réparatrice, la réinsertion sociale et la satisfaction des besoins des victimes;
- l'amélioration du système national de filtrage des bénévoles qui intègre des modifications apportées à la *Loi sur le casier judiciaire*;
- la modernisation de la *Loi sur le transfèrement des délinquants*, ce qui permettra au Canada de respecter ses engagements en ce qui concerne le transfèrement des délinquants à la suite de décisions rendues par les tribunaux canadiens et étrangers.

Activités connexes

- Concevoir des réponses, sur le plan des lois et des politiques, aux questions qui découlent de l'examen après cinq ans de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* par le Parlement.
- Modifier des dispositions législatives et des politiques actuelles touchant la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et mettre en œuvre des modifications à la *Loi sur le casier judiciaire*, en collaboration avec des partenaires clés.
- Consolider les partenariats avec les provinces et les territoires, afin de renforcer la collaboration et d'améliorer la prestation des services correctionnels dans leur ensemble en prenant appui sur l'entente fructueuse en matière de services correctionnels conclue entre le gouvernement fédéral et le Nouveau-Brunswick. Des consultations sont en cours avec une autre province en vue d'accroître l'efficacité grâce à une meilleure coopération.
- Promouvoir des initiatives de sensibilisation du public telles que la Campagne de sensibilisation nationale en cours qui porte sur le filtrage des bénévoles et des employés qui sollicitent des postes comportant des responsabilités auprès d'enfants.

Ressources : 2 081,2 \$

<p>Principal engagement à l'égard des résultats</p> <p><i>Des modèles de politique qui appuient les accords et les dispositions visant la prise en charge par les Autochtones des services correctionnels destinés aux délinquants de leurs collectivités.</i></p>

Résultats escomptés

Une politique renforcée en matière de services correctionnels destinés aux Premières nations qui favorise la création d'initiatives correctionnelles, en établissement et dans la collectivité, conçues à l'intention des Autochtones et avec leur collaboration.

Activités connexes

- Promouvoir des initiatives stratégiques qui favorisent une plus grande participation des Autochtones aux services correctionnels offerts dans leur collectivité, dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones.
- Élaborer des modèles de services correctionnels et les faire connaître aux collectivités autochtones.
- Évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones et déterminer ce qui pourrait être fait pour l'amener plus loin.

Ressources : 305,0 \$

Principal engagement à l'égard des résultats

Des initiatives de lutte contre le terrorisme pour améliorer l'état de préparation au pays et pour resserrer la collaboration transfrontalière et outre-mer afin de faire échec aux terroristes et à d'autres criminels.

Résultats escomptés

Un cadre d'action stratégique et législatif destiné à soutenir le programme du gouvernement en matière de sécurité du public, qui appuiera :

- la prestation de conseils sur des questions ayant trait à l'appareil national de sécurité;
- l'exercice des pouvoirs conférés en vertu de la *Loi sur le SCRS*, en accord avec la loi, les valeurs démocratiques et les responsabilités ministérielles;
- la mise en place de la nouvelle série simplifiée des instructions du ministre;
- l'achèvement de la révision du Plan national de lutte contre le terrorisme, ce qui comprend des consultations avec les provinces et l'approbation du Plan;

- l'examen des obligations internationales du Canada dans la lutte contre le terrorisme, lesquelles comportent le repérage des secteurs sur lesquels il faut se pencher et l'élaboration de moyens pour les aborder;
- le repérage et l'élaboration d'instruments législatifs et réglementaires efficaces pour enrayer le financement de groupes terroristes;
- l'examen complet des dispositions législatives pertinentes, des options législatives ou d'autres options relativement aux nouvelles technologies pour aider à maintenir la capacité d'accès licite des organismes responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale, en collaboration avec Justice Canada, Industrie Canada et le secteur privé.

Activités connexes

- Examiner et simplifier les instructions du ministre au SCRS afin de s'assurer qu'elles correspondent aux responsabilités ministérielles et aux besoins opérationnels, et qu'elles permettent le fonctionnement efficace et efficient des mécanismes de contrôle et d'examen établis en vertu de la *Loi sur le SCRS*.
- Améliorer les mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme en favorisant la coopération à l'échelle nationale et internationale.
- Sensibiliser davantage la population aux arrangements pris par le Canada pour lutter contre le terrorisme et à la menace que présente le terrorisme chimique et biologique.
- Surveiller les menaces à la sécurité publique issues des nouvelles technologies des communications et recommander des mesures pour les contrer.

Ressources : 1 263,1 \$

Principal engagement à l'égard des résultats

Des partenariats renforcés entre les composantes du système de justice pénale pour améliorer la mise en commun des renseignements sur les délinquants et la criminalité.

Résultats escomptés

Le renforcement de la capacité de diffuser et d'échanger des renseignements relatifs aux délinquants et aux crimes pour assurer la sécurité du public.

Activités connexes

- Amorcer la modernisation du Centre d'information de la police canadienne, système national d'information sur le crime qui appuie les organismes d'application de la loi du Canada et les relie entre eux.
- Renforcer les partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sur lesquels reposera la stratégie nationale de communication de l'information dans l'ensemble du système de justice pénale.

Ressources : 1 100,0 \$

Principal engagement à l'égard des résultats

L'engagement efficace des citoyens, de tous les paliers de gouvernement et du secteur bénévole à l'élaboration de politiques sur la justice pénale.

Résultats escomptés

- L'obtention de renseignements détaillés auprès de partenaires clés pour aider le Ministère à établir ses priorités et à déterminer et analyser ses choix stratégiques.
- L'acquiescement des obligations prévues dans l'entente-cadre sur l'union sociale en ce qui concerne :
 - l'engagement des citoyens;
 - l'élaboration d'un cadre de reddition de comptes;
 - le renforcement des méthodes de collaboration.
- La coordination des mesures prises par le Ministère, les organismes du Portefeuille et d'autres partenaires fédéraux en vue de remplir les engagements pris dans le discours du Trône et visant la promotion de collectivités plus sûres.

Activités connexes

- Resserrer la collaboration avec les partenaires - notamment les organismes du Portefeuille, d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires et d'autres gouvernements et organismes nationaux et internationaux - de manière à faire progresser les priorités du gouvernement en matière de sécurité publique fixées dans le discours du Trône de 1999.
- Établir des liens avec d'autres ministères afin de composer avec les tendances socio-économiques en participant à des initiatives horizontales de recherches stratégiques.

- Amener les Canadiens à échanger des idées sur des questions stratégiques de justice pénale en élaborant des méthodes d'information et de consultation publiques, comme le recours accru à la technologie de l'information.

Ressources : 3 523,9 \$

Deuxième secteur d'activité : Programme des services de police des Premières nations

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
58 857,6 \$	60 909,0 \$	61 609,0 \$	61 829,0 \$
29	29	29	29

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

B. Objectif

Contribuer à améliorer l'ordre social et la sécurité du public et des particuliers dans les collectivités des Premières nations et des Inuits grâce à la mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations (PPPN).

C. Description

La mise en œuvre de la Politique sur la police des Premières nations offre des moyens pratiques d'améliorer l'administration de la justice applicable aux Premières nations grâce à la création et au maintien de services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins particuliers des collectivités des Premières nations et des Inuits.

La Direction générale de la police des Autochtones est chargée de mettre en œuvre, de maintenir et d'étendre le Programme de services de police des Premières nations, dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.

Pour appuyer cette politique, on a mis en œuvre un programme intégré de recherche, d'expérimentation, d'élaboration et d'évaluation de politiques opérationnelles auquel se greffent des projets de services hors réserves.

Depuis 1992, on a conclu 123 ententes sur les services de police qui visent 314 collectivités représentant une population de 228 000 habitants.

D. Principaux engagements à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Principal engagement à l'égard des résultats

Le raffermissement de l'exercice de l'autorité et de la responsabilisation à l'intérieur des services de police et des organes directeurs de la police des Premières nations.

Résultats escomptés

Le raffermissement de la capacité, de l'exercice de l'autorité et des contrôles financiers à l'intérieur des services de police et des organes directeurs de la police des Premières nations pour assurer la mise en œuvre efficace des accords sur les services de police.

En partenariat avec les Premières nations et les provinces, l'amélioration de la responsabilisation et de la capacité de mesurer l'efficacité et l'incidence des accords sur les services de police dans les collectivités des Premières nations.

Activités connexes

- Mettre en œuvre des programmes de formation destinés aux chefs de police et aux organes directeurs de la police.
- Améliorer les contrôles financiers des accords sur les services de police qui viennent s'ajouter à l'obligation de procéder à une vérification financière annuelle, notamment pour s'assurer que toutes les ententes autoadministrées sont vérifiées par Conseils et Vérification Canada au moins une fois tous les cinq ans.
- À plus long terme, travailler avec les Premières nations et les provinces à l'élaboration de méthodes servant à mesurer l'efficacité et les résultats pour déterminer l'incidence des accords sur les services de police sur les collectivités des Premières nations, notamment sur le plan de la satisfaction de la population.

Principal engagement à l'égard des résultats

Des accords tripartites en matière de police avec les collectivités des Premières nations.

Résultats escomptés

La maximisation de l'accès, par les Premières nations, à des accords sur des services de police efficaces, professionnels et adaptés à la culture autochtone, à l'intérieur des ressources disponibles et au moyen de la négociation et du renouvellement d'ententes

tripartites conformes aux principes stratégiques et aux priorités du programme. En 2000-2001, 28 ententes devront être renouvelées, en 2001-2002, 9, et en 2002-2003, 13.

Activités connexes

- Négocier de nouvelles ententes tripartites sur les services de police ainsi que renouveler ou prolonger les ententes existantes à cet effet dans le cadre de la Politique sur la police des Premières nations.
- Évaluer la demande pour de nouvelles ententes sur les services de police des Premières nations.

Principal engagement à l'égard des résultats

Des mesures novatrices respectant les stratégies policières des Premières nations dans les secteurs de la prévention de la criminalité, de la violence familiale et de la criminalité chez les jeunes.

Résultats escomptés

La mise en œuvre de nouvelles façons de concevoir les stratégies policières des Premières nations, particulièrement dans le but d'améliorer la sécurité publique et la qualité de vie et dans les domaines de la prévention du crime et de la violence familiale.

L'intégration de la Politique sur la police des Premières nations, qui est à la fois pertinente et adaptée à la réalité culturelle, au contexte stratégique plus large de la justice pénale et de la justice applicable aux Autochtones.

Activités connexes

- Aider les collectivités des Premières nations à élaborer des mesures policières qui répondent à leurs besoins et qui augmentent leur capacité de résoudre les problèmes de criminalité ainsi que les problèmes de sécurité du public et des particuliers.
- Encourager la création de liens entre les Premières nations et les provinces, les territoires, les municipalités et les corps de police pour promouvoir les pratiques exemplaires et les services de police efficaces destinés aux Autochtones à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.
- Participer aux négociations qui appuient la politique fédérale sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et sur la négociation de celle-ci.

Troisième secteur d'activité : Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
901,5 \$	896,0 \$	896,0 \$	896,0 \$
9	9	9	9

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

B. Objectifs

Veiller à ce que le ministre dispose de tout ce dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité.

Fournir au ministre un mécanisme indépendant lui garantissant que les activités du Service examinées par l'inspecteur général sont conformes à la *Loi sur le SCRS*, aux instructions du ministre et à la politique opérationnelle du SCRS.

C. Description

Le Bureau de l'inspecteur général du SCRS existe en vertu de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. L'inspecteur général a droit à l'accès aux renseignements du SCRS et joue le rôle de vérificateur interne des activités de cet organisme pour le solliciteur général. Le Bureau de l'inspecteur général vérifie régulièrement si le Service respecte ses politiques opérationnelles. Il vérifie également si les activités du SCRS sont conformes aux lois, aux pouvoirs, aux contrôles et aux normes qui régissent de telles activités. Il présente au ministre, sur ces sujets, des rapports classifiés dans lesquels sont incorporés les conseils de l'inspecteur général ainsi qu'un certificat exigé par la loi. Le ministre et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS) peuvent aussi ordonner la tenue d'un examen spécial, ou l'inspecteur général peut entreprendre un tel examen de sa propre initiative.

D. Principaux engagements à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Résultats escomptés

Un mécanisme indépendant garantissant au ministre que les activités opérationnelles du SCRS sont exécutées en conformité avec les paramètres de son cadre législatif, dans le respect de la règle de droit, des institutions démocratiques et des libertés fondamentales.

Activités connexes

- Surveiller et examiner les activités opérationnelles du SCRS afin d'aider le ministre à conseiller le SCRS au sujet de toute question importante, tant d'ordre général que d'ordre spécifique, qui influe sur la capacité du Service de remplir son mandat dans un monde en évolution rapide.

Quatrième secteur d'activité : Les Services exécutifs et le soutien ministériel

A. Dépenses prévues (en milliers de dollars) et équivalents temps plein (ETP)

Prévision 1999-2000*	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
11 109,4 \$	9 736,7 \$	9 736,7 \$	9 737,7 \$
100	100	100	100

* Tient compte des changements figurant dans la Mise à jour en cours d'exercice.

B. Objectifs

Aider le sous-solliciteur général à conseiller et à appuyer le solliciteur général dans la gestion et le contrôle du ministère et du portefeuille du Solliciteur général, ainsi que dans son obligation de rendre des comptes au Parlement, au Cabinet et à d'autres, selon les exigences de la loi.

Fournir des services pour appuyer la gestion interne et pour aider le Ministère et les trois organismes de surveillance du Portefeuille (le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel) à atteindre leurs buts et leurs objectifs avec efficacité et efficience.

Continuer à sensibiliser la population aux enjeux relevant du Ministère et du Portefeuille.

C. Description

Ce secteur d'activité comprend les Services exécutifs, le Groupe des communications, la Direction générale des Services ministériels et les Services juridiques. Ces organisations aident le sous-solliciteur général à conseiller et à appuyer le solliciteur général dans les domaines qui touchent l'ensemble du Portefeuille, à savoir : les communications, la gestion ministérielle, les questions juridiques, les affaires parlementaires, la liaison avec

le Cabinet, la correspondance ministérielle, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que le breffage du ministre.

D. Principaux engagements à l'égard des résultats, résultats escomptés, activités connexes et ressources

Résultats escomptés

Aide fournie au solliciteur général pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités à l'endroit du Parlement et du Cabinet, ainsi que des autres responsabilités qui lui incombent en vertu de la loi.

Sensibilisation accrue du public et opinion publique mieux informée.

Implantation au sein du Ministère de la Norme générale de classification du gouvernement.

Élaboration d'une réponse au sondage ministériel de 1998 sur la santé de l'organisation et au Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux en mettant tout particulièrement l'accent sur la signification des taux de réponse touchant la discrimination et le harcèlement et sur ce qui peut être fait pour régler ces problèmes.

Mise en œuvre d'un nouveau plan ministériel triennal des ressources humaines pour la période allant de 2000 à 2003.

Mise en œuvre des vérifications et des évaluations initiales et de suivi précisées dans le Plan d'examen à long terme du Ministère.

Modification des méthodes et des systèmes financiers ministériels conformément à la Stratégie d'information financière du gouvernement.

Amélioration du Plan d'équité en matière d'emploi qui aidera le Ministère à maintenir un effectif représentatif.

De concert avec TPSGC, création d'un nouveau milieu de travail en conformité avec la stratégie du gouvernement relative à l'optimisation des locaux.

Coordination accrue des mesures prises par le Portefeuille pour donner suite aux initiatives, aux demandes et aux exigences en matière de rapports des organismes centraux pour ce qui est de la planification organisationnelle et de la gestion des ressources humaines.

Activités connexes

- Fournir et coordonner des services de planification, d'analyse et de soutien afin d'aider le solliciteur général à rendre compte de ses activités au Parlement, au Cabinet et à d'autres, selon les dispositions des lois applicables au ministère et au portefeuille du Solliciteur général.
- Appuyer le sous-solliciteur général au moyen de services juridiques.
- Sensibiliser le public au système de justice pénale du Canada.
- Mettre en œuvre la Norme générale de classification et réviser le cadre des ressources humaines connexe pour appuyer l'application de la Norme, en particulier dans les domaines de la classification, de la formation du personnel à l'égard des nouvelles normes, de la délégation des pouvoirs et des relations de travail.
- Mettre en œuvre le cadre de gestion des ressources humaines grâce aux initiatives décrites dans le Plan des ressources humaines du Ministère pour la période 1997-2000.
- Élaborer le Plan des ressources humaines du Ministère pour la période 2000-2003 en tenant compte des résultats des sondages menés récemment au sein du Ministère et dans l'ensemble de la fonction publique.
- Maintenir et tenir à jour le Plan d'examen à long terme du Ministère.
- Procéder à un examen des systèmes d'emploi pour déceler les obstacles importants à une main-d'œuvre représentative au sein du Ministère.

Section V : Initiatives horizontales

Développement durable

Le Ministère a déposé au Parlement sa stratégie de développement durable pour les trois premières années en décembre 1997. Cette stratégie était axée sur l'impact environnemental des activités de Solliciteur général Canada. Fort de cette expérience, le Ministère élargira la portée de sa stratégie en décembre 2000 pour examiner les répercussions sociales de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des objectifs actuels fixés par le Ministère en matière de développement durable.

QUESTION	BUT	OBJECTIFS
Déchets solides	Réduire au minimum les déchets solides résultant des activités du Ministère.	<ol style="list-style-type: none">1. Recycler 75 % des déchets solides d'ici le 1^{er} mars 2000.2. Promouvoir le recyclage au Ministère en sensibilisant le personnel au programme.
Rendement énergétique de l'immeuble	Réduire au minimum la consommation d'énergie par le Ministère.	<ol style="list-style-type: none">1. Parvenir à ce que 50 % de tout l'équipement de bureau acheté soit éconergétique d'ici le 1^{er} mars 2002.
Énergie reliée aux transports	Réduire la consommation de carburants à base de pétrole dans le transport des employés du Ministère.	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser le covoiturage en attribuant des points additionnels à ceux qui véhiculent d'autres personnes, pour l'attribution des places de stationnement pour chaque exercice.2. Promouvoir l'utilisation de la bicyclette en offrant chaque année des supports pour vélos dans le stationnement souterrain.3. Employer des véhicules qui utilisent des carburants de remplacement conformément à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>.
Substances appauvrissant la couche d'ozone	Réduire au minimum les émissions, par le Ministère, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	<ol style="list-style-type: none">1. Réduire de 50 % la quantité de matériel contenant des CFC, d'ici avril 2001.

QUESTION	BUT	OBJECTIFS
Approvisionnement	Maintenir à un niveau élevé les achats de produits écologiques.	1. Veiller à ce que 75 % de tous les produits achetés au cours d'un exercice soient des produits écologiques.
Formation et sensibilisation	Sensibiliser au maximum le personnel et les interlocuteurs au développement durable.	1. Assurer la permanence du site " vert " du Ministère sur l'intranet. 2. Créer le Comité de développement durable du Ministère d'ici janvier 2000.
Engagement	S'assurer que le développement durable tient à cœur au Ministère.	1. Participer au Réseau interministériel sur le développement durable. 2. Mettre en place le Système de gestion environnementale d'ici le 31 mars 2000.
Crime contre l'environnement	Cibler les problèmes environnementaux sur lesquels le crime organisé a un impact.	1. Consulter Environnement Canada et d'autres ministères quant à la possibilité d'adopter des mesures de répression et des mesures gouvernementales pour lutter contre l'intervention du crime organisé dans le secteur de l'environnement. 2. Effectuer des recherches stratégiques sur les menaces que présente le crime organisé transnational, y compris la criminalité environnementale, et sur des solutions de rechange et des options pour le combattre. 3. Collaborer avec les partenaires du G-8 dans le cadre du Groupe d'experts à haut niveau sur la criminalité transfrontalière organisée, sous la direction d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, en ce qui concerne des stratégies possibles pour lutter contre la criminalité environnementale et des évaluations des menaces à l'application de la loi ou de projets dans ce domaine.
Ententes sur les services de police aux Autochtones	Établir et maintenir des services de police professionnels, efficaces et adaptés aux besoins des collectivités des Premières nations et des Inuits.	1. Fournir des services de police à 75 à 80 % des Premières nations et des Inuits d'ici 2002.

Section VI : Information financière

Tableau 6.1 : Sommaire des paiements de transfert

(dollars)	Prévision 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Conseils au solliciteur général Organismes nationaux de bénévolat œuvrant dans le secteur de la justice pénale	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>	<u>1 796 144</u>
Total des subventions	1 796 144	1 796 144	1 796 144	1 796 144
Contributions				
Conseils au solliciteur général Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du solliciteur général	1 162 056	1 162 056	1 162 056	1 162 056
Programme des services de Police des Premières nations	<u>55 540 000</u>	<u>57 600 000</u>	<u>58 300 000</u>	<u>58 520 000</u>
Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux conseils des bandes indiennes et aux autorités compétentes représentant les Indiens dans les réserves, aux collectivités indiennes sur les terres de la Couronne et aux collectivités inuites pour l'application du Programme des services de police des Premières nations				
Total des contributions	56 702 056	58 762 056	59 462 056	59 682 056
Autres paiements de transfert				
Total des subventions et contributions	<u>58 498 200</u>	<u>60 558 200</u>	<u>61 258 200</u>	<u>61 478 200</u>

Tableau 6.2 - Coût net du programme pour 2000-2001

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	83 846,9
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 397,2
Cotisations visant la part des employeurs des primes d'assurance et les dépenses payées par le SCT	717,6
Contributions au régime des accidents du travail fournies par Développement des ressources humaines Canada	72,0
Traitements et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	268,2
	2 455,0
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0
Coût net du programme pour 2000-2001	86 301,9

Section VII : Renseignements complémentaires

Lois appliquées par le ministère du Solliciteur général

Le solliciteur général assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité</i>	L.R., c. C-23, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	L.C., 1992, c. 20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le casier judiciaire</i>	L.R., c. C-47, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le ministère du Solliciteur général</i>	L.R., c. S-13, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les prisons et maisons de correction</i>	L.R., c. P-20, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., 1970, c. R-10, dans sa version modifiée
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</i>	L.R., c. R-11, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le transfèrement des délinquants</i>	L.R., c. T-15, dans sa version modifiée
<i>Loi sur le programme de protection des témoins</i>	L.C., 1996, c. 15

Le solliciteur général partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur la citoyenneté</i> (art. 19.3)	L.R., c. C-29, dans sa version modifiée
<i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (par. 55(2), art. 57)	L.C., 1996, c. 19
<i>Code criminel</i> (art. 185, 186, 188, 191, 195, 196, 461, 487.01, 667, 672.68, 672.69, 672.7, 745.6-745.64, 748, 748.1, 760)	L.R., c. C-46, dans sa version modifiée
<i>Loi sur l'accise</i> (art. 66)	L.R., c. E-14, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les armes à feu</i> (art. 82, 93)	L.C., 1995, c. 39
<i>Loi sur l'immigration</i> (art. 9, 39, 39.2, 39.3, 40.1, 81, 81.3)	L.R., c. I-2, dans sa version modifiée
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i> (art. 6)	L.R., c. S-7
<i>Loi sur la statistique</i> (art. 29)	L.R., c. S-19, dans sa version modifiée

Personnes-ressources à qui s'adresser pour obtenir des renseignements

additionnels

Nom	Titre	Téléphone	Télécopieur
Jean T. Fournier	Sous-solliciteur général	(613) 991-2895	(613) 990-8312
Paul Kennedy	Sous-solliciteur général adjoint principal, Police et sécurité	(613) 991-2820	(613) 990-8301
Kristine Burr	Sous-solliciteur général adjoint, Affaires correctionnelles et police des Autochtones	(613) 993-4325	(613) 991-4769
Yvette Aloisi	Directrice générale, Police et application de la loi	(613) 990-2703	(613) 993-5252
Michel D'Avignon	Directeur général, Sécurité nationale	(613) 993-4136	(613) 991-4669
Richard Zubrycki	Directeur général, Affaires correctionnelles	(613) 991-2821	(613) 990-8295
Peter Fisher	Directeur général, Police des Autochtones	(613) 990-2666	(613) 991-0961
Greg Wright	Directeur général, Politiques stratégiques et justice intégrée	(613) 991-4276	(613) 991-3306
Maurice Archdeacon	Inspecteur général (SCRS)	(613) 990-3270	(613) 990-8303
Blaine Harvey	Directeur général par intérim, Communications	(613) 991-2799	(613) 993-7062
Eva Plunkett	Directrice générale, Services ministériels	(613) 990-2615	(613) 990-8297
Janis Gardiner	Directrice, Services exécutifs	(613) 991-2942	(613) 991-4534
Paul Dubrule	Services juridiques	(613) 991-2883	(613) 990-8307
Adresse du Ministère :			
340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8			
Page d'accueil du Ministère : http://www.sgc.gc.ca			
Bibliothèque et centre de référence : (613) 991-2787			

INDEX

A

accès licite, 2, 13, 25
approche correctionnelle judiciaire, 1, 2, 13, 17, 18, 22

B

blanchiment d'argent, 1, 13, 20
Bureau de l'enquêteur correctionnel, 5, 6, 11, 31

C

Centre d'information de la police canadienne, 2, 13, 14, 26
Comité externe d'examen de la GRC, 5, 6, 11, 31
Commission des plaintes du public contre la GRC, 5, 6, 11, 31
Commission nationale des libérations conditionnelles, 1, 5, 6
crime organisé, 1, 12, 13, 17, 18, 20, 21, 35

D

données génétiques, 1, 13, 20, 21, 22
drogues, 1, 13, 20, 21, 39

E

engagement des citoyens, 1, 12, 17, 26
entente-cadre sur l'union sociale, 12, 26

G

GRC, 1, 5, 6, 8, 12, 20, 21, 22

I

information de justice intégrée, 2, 14
Initiative sur les services correctionnels, 24
Initiative sur les services correctionnels communautaires destinés aux Autochtones, 24

L

Loi sur le casier judiciaire, 23
Loi sur le SCRS, 24, 25, 30
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 9, 22, 23
Loi sur le transfèrement des délinquants, 23, 39
lutte contre le terrorisme, 18, 24, 25

P

Politique sur la police des Premières nations, 9, 15, 27, 29
prévention du crime, 20, 22, 29

S

Service canadien du renseignement de sécurité, 1, 2, 5, 9, 30
Service correctionnel du Canada, 1, 5, 6
Services de police à contrat, 22
services nationaux de police, 1